

Mise aux voix en bloc.

Rejeté

On.

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « service de référence », par les mots « service de présentation », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté 

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « référer », par le mot « présenter », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté
Dr.

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « occupation », par le mot « emploi », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté

Er.

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « certificat de compétence », par les mots « certificat de qualification », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté
Bh.

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « agent d'affaires », par les mots « agent syndical », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté
Ch

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « être à l'emploi de », par les mots « travaille pour », en faisant les adaptations nécessaires.

Rejeté
Bh.

Projet de loi n° 33,
*Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de
l'industrie de la construction*

Amendement

Le projet de loi est modifié par le remplacement, partout où il se trouve, du mot
« renseignement », par le mot « mention », en faisant les adaptations grammaticales nécessaires.